



HAL
open science

Les Ancêtres. Des effigies au culte

Sophie Cluzan, Camille Lecompte

► **To cite this version:**

Sophie Cluzan, Camille Lecompte. Les Ancêtres. Des effigies au culte. Mari en Syrie. Renaissance d'une cité au 3e millénaire, 2023. hal-04354259

HAL Id: hal-04354259

<https://hal.science/hal-04354259v1>

Submitted on 26 Dec 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

LES ANCÊTRES DES EFFIGIES AU CULTTE



SOPHIE CLUZAN ET CAMILLE LECOMPTE

L'importance accordée aux ancêtres à Mari, et plus généralement en Mésopotamie et en Syrie, peut être abordée par les statues de souverains. Deux d'entre elles, représentant les *Šakkanakkus* de Mari, Ištup-ilum (2123-2112 av. J.-C.) et Iddin-ilum (début du XX^e siècle av. J.-C. ?) ont été recueillies dans les décombres du palais royal, détruit par Hammurabi de Babylone en 1759 av. J.-C. La présence de ces effigies dans une demeure royale du XVIII^e siècle av. J.-C. témoigne de la valeur de ces figures historiques. Cette coutume peut par ailleurs être corrélée à un ensemble de pratiques, bien connues depuis le III^e millénaire, de culte rendu aux ancêtres dynastiques ou familiaux, notamment la cérémonie dite du *kispum*.

●
**S'entourer des ancêtres :
les statues de souverains *šakkanakkus***



Ištup-ilum (ca 2135-2125⁺²⁰ av. J.-C.)

La statue d'Ištup-ilum a été découverte dans le Grandpalais royal de Mari (fig. 1). Elle se trouvait allongée en contrebas d'une volée de marches qui, depuis la salle 65, connue comme la salle du trône (p. 197, fig. 2), donnaient accès à une tribune surélevée (fig. 2a-b et 3).

L'importance de cette sculpture et surtout la fonction souveraine du personnage mentionné dans son inscription laissent supposer que l'effigie devait être logée dans la tribune avant la destruction du palais (fig. 4). Là, possiblement entouré d'autres ancêtres, l'Ancien surplombait la salle officielle où ses successeurs amorrites de quatre siècles plus jeunes assuraient leurs fonctions auliques. Sa présence leur transférait la légitimité que confère une longue succession, tout en rappelant à quiconque en approchait la profondeur historique du trône de Mari.



Fig. 1.

Statue du Šakkanakku
Ištup-ilum
Diorite, H. 152 cm
Syrie, Mari, Grand palais royal
(salle 65, au bas des marches
donnant accès à la tribune)
Époque de la « Ville III », Šakkanakku
Règne d'Ištup-ilum
(ca 2135-2125^{±20} av. J.-C.)
Musée d'Alep



Fig. 24
La statue au moment
de sa découverte les 13
et 14 mars 1935. Fonds
André Parrot, Mission
archéologique française
de Mari (Syrie). Arch. de la
MSH Mondes,
AP201-1263



Fig. 2b.

La statue au moment de sa découverte les 13 et 14 mars 1935. Fonds André Parrot, Mission archéologique française de Mari (Syrie), Arch. de la MSH Mondes, AP201-1268



Fig. 3.

L'escalier de la tribune donnant sur la salle du trône, face au podium (65). Fonds André Parrot, Mission archéologique française de Mari (Syrie), Arch. de la MSH Mondes, AP201-1397



Fig. 4.
Vue vers la tribune
depuis la salle 65
du Grand palais
royal.
Modélisation
en 3D



1341

Fig. 5.
Inscription de la statue
d'Išup-illum. Fonds André Parrot,
Mission archéologique française
de Mari (Syrie), Arch. de la MSH
Mondes, AP201-1343

L'ancêtre était pratiquement intact, seuls le nez et la lèvre supérieure avaient été mutilés dans l'Antiquité. Ces atteintes partielles aux visages de souverains relèvent de phénomènes courants, probables stigmates de l'exécution dont ils furent l'objet à un moment clé de leur histoire ou de celle de leur image. Ainsi, les fractures du nez et de la lèvre d'Ištup-ilum ont pu être le fait du destructeur de la ville, mais pourraient tout autant témoigner d'événements plus anciens. Contrairement à la statue de Puzur-Eštar (XX^e siècle av. J.-C.), retrouvée à Babylone, celle d'Ištup-ilum a, pour sa part, échappé à la déportation par le vainqueur qui l'aura oubliée ou, pire, laissée pour compte car sans importance à ses yeux.

Le souverain est représenté debout, les deux pieds alignés et les mains jointes devant le torse. Le canon de l'effigie est court, la musculature est soulignée, le cou et les pieds sont larges. L'effet statique et imposant ainsi produit est renforcé par la noirceur et le poli de la pierre, une diorite dont l'apparence et la dureté tranchent avec la douceur de l'albâtre précédemment employé dans le royaume (p. 55-56). Ce choix signe l'avènement d'un réseau d'échanges que l'on constate non seulement à Mari mais aussi dans l'ensemble de la région mésopotamienne. La diorite est importée depuis le sud, en particulier d'Oman, et devient une des caractéristiques de la sculpture royale de la fin du III^e millénaire en Mésopotamie. En ce sens, Ištup-ilum s'inscrit bien dans son époque, même si certains détails l'éloignent de ses alter-ego méridionaux, notamment son costume qui s'enroule horizontalement sous la poitrine et non pas en oblique, ou le bord très plat de son couvre-chef.

L'inscription, dont les signes sont répartis en trois cases sur le haut du bras droit, se limite à son nom et à son titre, une formule plus courte que celles qui se trouvent habituellement sur les statues votives et qui incluent une dédicace à une divinité (fig. 5). Le contexte de la découverte de la statue, une tribune dans la salle du trône du royaume, et non pas un espace consacré à une divinité, pourrait être mis en relation avec cette particularité.

Inscription de la statue d'Ištup-ilum

1. iš-tup-DINGIR

2. KIŠ.NITA₂

3. ma-ri₂^{ki}

Traduction : Ištup-ilum, Šakkanakku de Mari

L'image fonctionne comme une sorte de portrait historique mais soulève la question de l'interprétation de la manière dont le souverain tient ses mains, rassemblées devant son torse, une posture souvent interprétée comme signe de prière ou de révérence. Toutefois, l'iconographie orientale regorge de bas-reliefs où des personnages en accueillent d'autres en serrant ainsi leurs mains. Aussi, Ištup-ilum pourrait tout autant faire un geste de réception et d'attente, accueillant ses successeurs.

Il serait bien présomptueux de fonder une datation de la statue par son style, c'est-à-dire par référence à d'autres productions de la région, notamment méridionales. Ni la plastique du corps, ni la barbe et la moustache, ni le costume, ni le couvre-chef ne permettent d'établir une ressemblance du Šakkanakku avec eux. Le nom d'Ištup-ilum, peut en revanche fixer son effigie dans le temps et dater sa statue, s'il en est bien le commanditaire. Selon d'autres inscriptions retrouvées à Mari, notamment celles des documents de fondation du « Temple aux lions » (p. 72-73, fig. 2a et b) nous savons qu'Ištup-ilum était le fils d'Išma'-Dagan (ca 2184-2140^{±20} av. J.-C.), lui-même Šakkanakku de Mari.



Iddin-ilum (début du XX^e siècle av. J.-C. ?)

La seconde effigie de Šakkanakku retrouvée dans le Grand palais royal de Mari pose, dans les mêmes termes, la question du rapport entre style et datation, et l'on peine, sur la seule base de sa statue, à insérer Iddin-ilum dans sa dynastie (fig. 6). Son intégration dans la succession šakkanakku est par ailleurs incertaine en raison de l'absence d'autres documents qui nous renseigneraient sur sa filiation.

La statue de ce souverain a été découverte dans le secteur religieux du Grand palais royal de Mari, où elle avait été laissée pour compte par les destructeurs babyloniens. Bien que lacunaire, cette effigie le montre debout et les mains jointes à la manière



Fig. 6.
Statue du Šakkanakku Iddin-ilum
Stéatite, 41 x 16,5 x 11,5 cm
Syrie, Mari, Grand palais royal cour 136
et cour 148
Époque de la « Ville III », šakkanakku
Règne d'Iddin-ilum
(début du XX^e s. av. J.-C. ?)
Louvre, DAO, AO 19486



Fig. 7.
Statue du Šakkanakku Puzur-Eštar
Diorite, H. 193 cm
Iraq, Babylone, Palais principal
de Nauchodonosor II – originellement de
Syrie, Mari, Grand palais royal
Époque de la « Ville III », šakkanakku
Règne de Puzur-Eštar (XX^e s. av. J.-C.)
Musée archéologique d'Istanbul (corps) et
Vorderasiatisches Museum de Berlin (tête)

d'Ištup-ilum. En revanche, sa statue nous introduit dans une mode vestimentaire plus recherchée, marquée par le traitement des bords de l'étoffe, agrémentés de pompons, et par la manière dont un pan du tissu, ramené sur l'épaule droite du souverain, retombe devant sa poitrine, enrichi à droite et en bas de nœuds formés à partir de quatre brins de frange. Ce détail se retrouve sur la statue d'un souverain, au moins, du royaume d'Ešnunna, dans la Diyala, au tout début du II^e millénaire. La barbe en pointe d'Iddin-ilum et le traitement de ses mèches enroulées répondent, eux aussi, à une mode plus apprêtée que celle d'Ištup-ilum. Enfin, contrairement à ce dernier, la destination de l'effigie d'Iddin-ilum est précisée par l'acte de consécration mentionné dans son inscription. Il voue son image à la déesse Ištar et maudit la descendance de quiconque porterait atteinte à son inscription.

Inscription de la statue d'Iddin-ilum

1. *i-di*₃-DINGIR
2. KIŠ.NITA₂
3. *ma-ri*₂^{ki}
4. *a-na*^ḫINANA
5. AN.DUL₃-su
6. A.MU.RU
7. *ša* DUB *su*₄-a
8. *u-sa-sa*₃-*ku*₈
9. ḫINANA ŠE.NUMUN-šu
10. *lu tal-qu*₃-*ut*

Traduction : Iddin-ilum, Šakkanakku de Mari, a offert sa statue à Ištar. Celui qui fera détruire cette inscription, qu'Ištar anéantisse sa descendance.

Si la datation d'Iddin-ilum est difficile, les particularités de la graphie et de la phraséologie de son inscription permettent de l'ancrer dans une période antérieure à celle d'un troisième Šakkanakku de Mari dont on a retrouvé une statue, Puzur-Eštar. Il se trouve en outre qu'Iddin-ilum partage avec cet autre membre de la dynastie quelques traits iconographiques tels que le traitement de la barbe.



Puzur-Eštar (XX^e siècle av. J.-C.)

La statue du Šakkanakku Puzur-Eštar n'a pas été retrouvée dans le Grand palais royal de Mari, mais

bien à Babylone, la ville du conquérant Hammurabi (fig. 7). Probablement déportée par ce dernier lors de la destruction de Mari en 1759 av. J.-C., la statue a été recueillie dans les restes d'une période beaucoup plus récente, incorporée au Palais principal de Nabuchodonosor II (605-562 av. J.-C.), connu pour avoir rassemblé et conservé ce qu'il appelait des « merveilles ». Quinze siècles séparent donc Puzur-Eštar de Nabuchodonosor II.

La statue de Puzur-Eštar a été retrouvée en deux morceaux, le corps dans les fouilles régulières de Babylone et la tête sur le marché des antiquités. Outre qu'elle partage certains traits avec les effigies connues d'autres membres de sa dynastie, notamment celle d'Iddin-ilum avec sa barbe en pointe et les nœuds formés au bout des franges de son vêtement, ou encore celle d'Ištup-ilum avec le bonnet à large bord plat, la statue de Puzur-Eštar présente deux particularités majeures, au plan de la nature de la représentation comme au plan de ses deux inscriptions.

Concernant la nature de l'image, Puzur-Eštar porte, comme accrochées et plaquées sur le bord de son couvre-chef, deux cornes de bovidé, le symbole porté par les divinités dans le cadre de leur représentation anthropomorphe. Or les inscriptions de la statue indiquent clairement que nous sommes en présence d'un souverain et non d'un dieu. Ainsi, ce Šakkanakku navigue entre deux mondes, celui de sa fonction terrestre et, peut-être, celui d'une nature d'un autre ordre, divin, qui aura été octroyé à son image pour des raisons qu'il reste à discuter.

Certaines hypothèses ont été émises concernant ces appendices, suggérant qu'ils aient été sculptés dans un second temps pour transformer une statue de roi en statue divine, peut-être une fois la statue déportée à Babylone. Or cette proposition se heurte à deux faits indiscutables. En premier lieu, les inscriptions au nom de Puzur-Eštar n'ont pas été effacées. De ce fait, puisqu'il est difficilement concevable que l'on ait pensé produire une statue de dieu tout en lui conservant le nom du souverain qu'elle représentait initialement, il ne pourrait s'agir que d'un acte exprimant sa divinisation en tant que roi ou ancêtre. En second lieu, au plan technique,

sculpter des cornes en relief *a posteriori* nécessite de disposer de suffisamment de matière à l'endroit du bord du bonnet. Or il semblerait, comme le montre Išup-illum ainsi que d'autres statues et des sceaux de la période *šakkanakku*, que l'usage à Mari est, à cette époque, plutôt celui du bonnet à bord très aplati, une distinction par rapport aux souverains de Lagaš ou d'Ur qui affectionnent un bonnet à large bord travaillé. Le bandeau plat ne peut avoir laissé suffisamment de matière pour y dégager deux cornes projetées en relief.

Au plan de l'inscription, la statue de Puzur-Eštar présente la particularité de posséder deux textes gravés à deux emplacements différents, l'un mentionnant le souverain avec sa filiation, l'autre se rapportant à son frère.

Première inscription de la statue de Puzur-Eštar (placée sur le bas de la statue)

1. *tu-ra^dda-gan*
2. KIŠ.NI[TA₂]
3. *ma-ri₂^[k]*
4. *puzur₄-eš₄-tar₂*
5. KIŠ.NITA₂
6. DUMU-šU
7. *a-na^d[EN-KI]*
8. *be-al [UNKIN]*
9. AN-[DUL₃-šU[?]]
10. *a-[na ba-la-ti₃-šU[?]]*
11. [A MU-RU]
12. [ša DUB]
13. [su₄-a]
14. [u₂-š]a-sa₃-ku
15. ^dINANA
16. ^dda-gan
17. u₂ ^dENI-KI *be-al UNKIN*
18. SUḪUŠ-šU
19. *li-su₂-ḫa*
20. u₂ ŠE-NUMUN-šU
21. *li-il-qu₂-ta₂*
22. *a-di₃ si-tar₂-qi₂-šU*

Traduction: Tura-Dagan, *Šakkanakku* de Mari. Puzur-Eštar, *Šakkanakku*, son fils, à Enki le maître de l'assemblée (des dieux), sa statue pour sa vie il voua. Celui qui, cette tablette il fera enlever, Ištar, Dagan et Enki le maître de l'assemblée (des

dieux), ses fondations qu'ils arrachent et sa semence qu'ils ramassent jusqu'à sa propre perte.

Seconde inscription de la statue de Puzur-Eštar, (cartouche placé sous l'avant-bras)

1. *puzur₄-eš₄-tar₂*
2. KIŠ.NITA₂
3. *ma-ri₂^{ki}*
4. *šil₂-la₂-^ra-ga^r*
5. NU-[BANDA₃]
6. ŠE[Š-šU]

Traduction: Puzur-Eštar, *Šakkanakku* de Mari, Šilla-Akka, lieutenant son frère.

À Babylone, une seconde statue a été retrouvée, très similaire par le costume et la barbe à celle de Puzur-Eštar et, bien qu'elle et son inscription soient trop mutilées pour l'assurer, elle pourrait en être un second portrait. Avec le maintien des images d'Išup-illum et d'Iddin-illum dans le palais ou encore la déportation de statues de Puzur-Eštar par l'envahisseur et leur conservation sur de nombreux siècles par ses successeurs, Mari et les royaumes qui l'ont entourée ou qui l'ont suivie montrent la valeur profonde accordée à la présence des ancêtres.

● Prendre soin des ancêtres : cultes et offrandes en Mésopotamie et à Mari aux III^e et II^e millénaires

Dans le Proche-Orient ancien, la documentation textuelle se rapporte depuis le III^e millénaire à la commémoration des ancêtres, royaux ou familiaux, dans le cadre de rituels dont le plus connu est sans conteste le *kispum* akkadien, principalement attesté au début du II^e millénaire. Dans le royaume d'Ebla, en Syrie, les textes des rituels dits de la royauté, qui datent des environs du XXIV^e siècle, décrivent pour leur part une cérémonie de mariage royal, sorte de renouvellement de leur nature souveraine, au cours de laquelle est entrepris un pèlerinage. À cette occasion, la reine et le roi rendent visite au tombeau de souverains défunts, situé en dehors d'Ebla, lors d'un rite consistant en offrandes et en la récitation de lamentations,

	Col. I	Col. II	Col. III	
5				5
10				10
15				15
20				20
25				25
30				30
35				35

5				5
10				10
15				15
20				20
25				25
30				30
35				35

environ 7 lignes perdues

environ 10 lignes perdues

Tr. 5'

Fig. 8.
Copie par Maurice Birot d'un récapitulatif mensuel de sorties de nourriture de Mari daté de la cinquième année de règne de Zimri-Lîm et du mois 2 (*malkānum*). Les offrandes liées au *kispum* se trouvent au début de la copie, lignes 1-5 de la première colonne (pain et huile), la mention du *kispum* aux lignes 5-6: *a-na ki-is-pi₂-im / ša LUGAL.MEŠ*: «pour le *kispum* des rois»

et suivent un itinéraire les conduisant en divers lieux du royaume. Lors de ce rituel, le couple divin Barama-Kura, ce dernier étant le dieu principal d'Ebla, est également dit renouvelé. La reine et le roi entrent chacun dans une chambre, tandis que les offrandes consistent notamment en animaux sacrifiés (bœufs et ovins) et en bijoux sous forme de faucon.

Les textes contemporains de Mari ne semblent pas évoquer ce genre de pèlerinages, en dépit de la mention d'offrandes à un lieu correspondant sans doute à un tombeau (écrit avec un signe translittéré E₂xPAP selon les codes assyriologiques). Dans les cités sumériennes à la même époque, le terme *ki-a-naĝ* caractérise le lieu de libation où étaient accomplies des offrandes pour des personnes défuntes. Les sources de Lagaš du XXIV^e siècle mentionnent ainsi, comme bénéficiaires de ce *ki-a-naĝ*, aussi bien des rois que des notables défunts. Le rituel du *ki-a-naĝ* demeure une réalité religieuse importante à Sumer par la suite, bien documenté durant la période de la troisième dynastie d'Ur (Ur III), à la fin du III^e millénaire, contemporaine des *Šakkanakkus*. La mémoire de souverains défunts y est honorée, par exemple celle du fondateur de cette dynastie d'Ur, Ur-Namma (2110-2093 av. J.-C.), qui reçoit diverses denrées et des animaux sacrifiés. On remarque que ce rituel concerne aussi Gudéa de Lagaš, appartenant à une autre dynastie, et des notables divers.

Au début du II^e millénaire, c'est la cérémonie du *kispum* qui semble le mieux caractériser les cultes rendus aux ancêtres dans le monde syro-mésopotamien et son environnement amorrite. Le *kispum* est alors un rituel en faveur des ancêtres défunts qui prend la forme d'un repas et d'offrandes de mets et de boissons et intervient chaque mois. Si la mention du terme *kispum* semble rare dans les textes de l'époque des «*Šakkanakkus-tardifs*», l'existence du rituel, ou du moins de cultes rendus aux ancêtres, se laisse déduire de la mention d'offrandes aux «*rois*». Ce terme, sans autre précision, se réfère sans doute aux souverains défunts. Lors du mois dit *malkānin* (avril-mai), la célébration de cultes aux membres décédés de la famille du souverain pourrait également avoir eu lieu.

La documentation d'époque amorrite de Mari, mais aussi de Babylonie méridionale, atteste davantage de la pratique du *kispum* et donne des informations relativement détaillées. Le *kispum* est alors un rituel qui, loin d'être exclusivement réservé au souverain et son entourage, constitue un culte répandu dans la société et accompli dans les familles. Dans la sphère familiale, le *kispum* voit notamment un culte rendu au père, comme en témoigne ce testament dans lequel un homme transmet ses instructions à sa fille: «(tant que) je vis, tu me donneras du pain, (une fois que) je meurs, tu accompliras le *kispum*». Un autre texte, une prière adressée au dieu lunaire Sîn, sans mentionner explicitement le *kispum*, se rapporte à des offrandes faites aux membres de la famille d'un certain Sîn-nāšir sur une généalogie remontant à des ancêtres plus lointains. La prière semble récitée par une tierce personne servant probablement d'intercesseur et a pour but de «libérer» ces membres afin qu'ils puissent manger le pain et consommer les boissons de Sîn-nāšir. L'arbre généalogique mentionné semble s'étendre sur quatre générations et témoigne de pratiques mémorielles profondes dans le temps. La position sociale des bénéficiaires du *kispum* dans les textes de Babylonie méridionale est parfois connue, comme un haut administrateur de la ville de Nippur dit *guennakku*. Les types d'aliments évoqués varient selon les sources, mais se caractérisent par une diversité sans doute liée au type de repas, allant d'une sorte de beurre à des ovins en passant par des oignons et du poisson. Le *kispum*, outre son aspect de commensalité – le partage d'un repas –, semble aussi se caractériser par la nécessité de prendre soin du mort. Le *kispum*, apparemment accompli dans des maisons comme celles découvertes à Ur, devait avoir lieu chaque mois, notamment au moment de la nouvelle lune, mais il semble que le mois dit Abûm (juin-juillet) ait représenté l'un des moments forts de cette célébration.

Les archives de Mari d'époque amorrite, découvertes dans le Grand palais royal, concernent le rituel du *kispum* en l'honneur de la famille du souverain, des ancêtres défunts mais aussi de leurs parents ou de leur entourage. Le *kispum* peut être corrélé à une tendance, attestée ailleurs dans le

monde amorrite, de préservation de la mémoire des ancêtres royaux, notamment des temps précédant leur sédentarisation. La liste généalogique dite de la Dynastie de Ḫammurabi évoque ainsi près de 28 noms d'ancêtres allant jusqu'à Ammiditana et se conclut par leur rattachement aux Amorrites et à d'autres tribus ainsi que la mention d'un rituel: «tour (*palū*) des Amorrites, tour des Hanéens, tour des Gutu, tour de ceux qui ne sont pas écrits sur cette tablette, et les soldats qui dans la difficulté pour leur maître sont tombés, princes, princesses [...] venez, mangez ceci, buvez ceci et bénissez Ammi-šaduqa, fils d'Ammiditana, roi de Babylone». Le «tour» se rapporte sans doute à celui de l'apparition de ces tribus lors du rituel. Une partie des 28 rois nommés se retrouve aussi dans la *Liste Royale Assyrienne*, dont les ancêtres sont dits avoir vécu sous la tente, nomades donc.

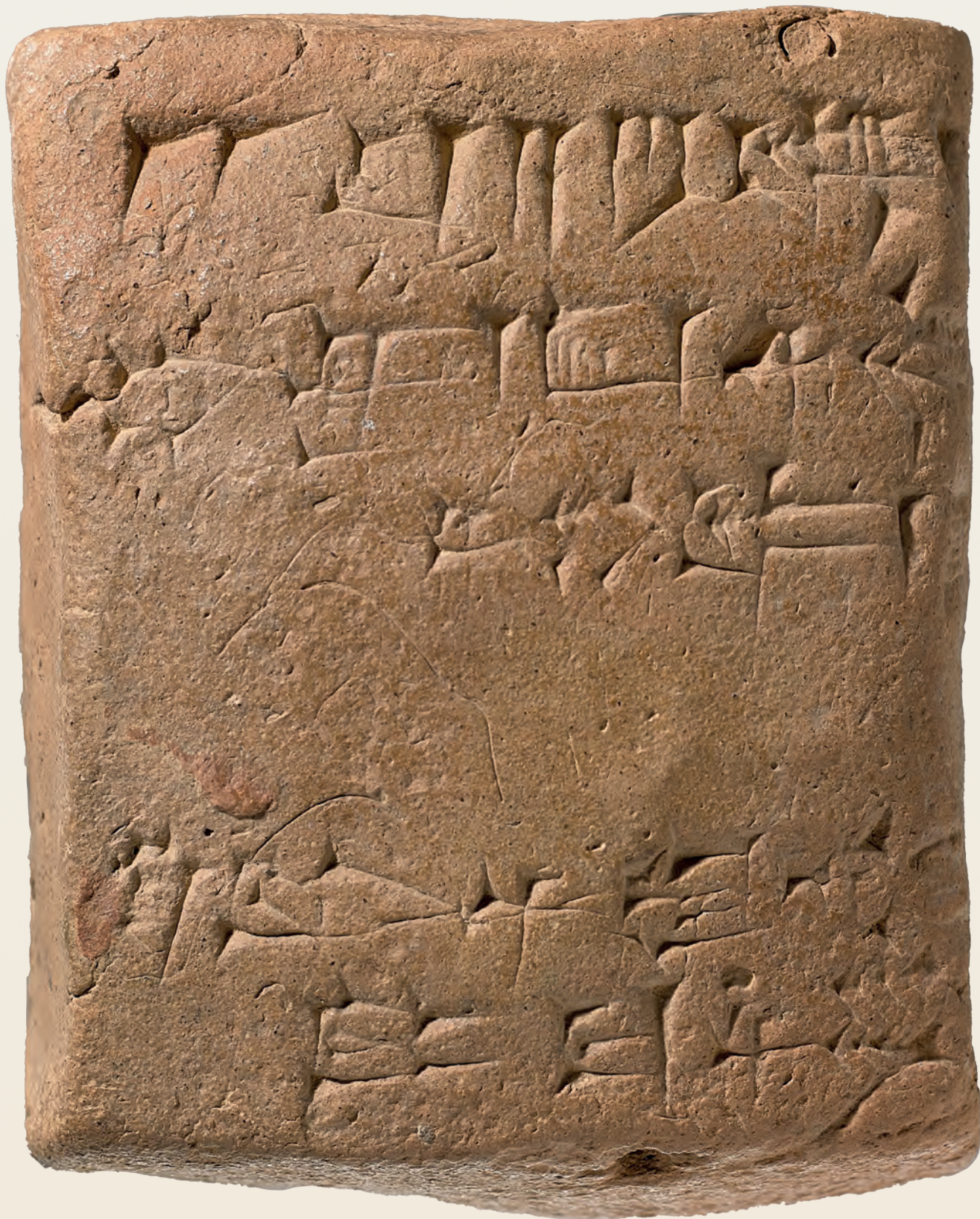
Une tablette de Mari décrit de manière succincte le déroulement du *kispum* lors du premier jour du mois 8 (dit en sumérien *še kin-ku₈*, selon la translittération des assyriologues) du calendrier du Royaume de Haute-Mésopotamie (soit avril-mai). Il ne s'agit pas d'un texte à proprement parler rituel, mais davantage d'un protocole ou d'un compte rendu des sacrifices à assurer. Le *kispum* est dit avoir lieu dans la ville et ses environs et consiste en sacrifices de moutons, d'une part aux «représentations de Sargon et Narām-Sîn», ces deux souverains étant considérés comme les ancêtres de Samsī-Addu, et d'autre part à l'autel, à présenter à Šamaš. Puis le rituel se poursuit, «le rituel aux morts sera pour Sargon, Narām-Sîn», ainsi que pour des tribus, tandis qu'est évoqué un sacrifice accompli par le roi et les «particuliers» dans les temples. Après la mention de sacrifices à ne pas effectuer le jour de la nouvelle lune, section délicate à interpréter, le texte se termine avec celle de la mise à mort d'un âne.

En dehors de ces indications, le *kispum* est également connu par une documentation administrative de près d'une centaine de tablettes relatives au «repas du roi», qui se composent de petits bordereaux de sortie de nourriture comptabilisant les dépenses au quotidien, de larges récapitulatifs

mensuels (fig. 8) reprenant, en les intégrant avec d'autres dépenses, les données des précédents documents, avec toutefois quelques petites différences, et de reçus d'huile. Ces documents se présentent sous la forme relativement laconique de listes des denrées, consistant principalement en divers types de pain et de l'huile, parfois de la farine, de la bière et du miel, suivies de l'occasion de leur sortie, le *kispum*, et de la date (jour et mois). Si les repas funéraires sont caractérisés comme étant destinés au *kispum* des «rois», c'est-à-dire des rois défunts dont les noms ne sont pas évoqués, on trouve également l'ajout dans certains textes des *malikū*, terme qui semble désigner les proches ou les hommes de l'entourage du souverain. La mention des *malikū* semble cohérente avec celle des tribus dans les listes d'ancêtres comme celle de Ḫammurabi. À Mari, le *kispum* était célébré deux fois par mois, lors de la nouvelle et de la pleine lune, soit les premier et seizième jours, même si certains documents enregistrent les dépenses à des dates légèrement antérieures, parfois avec des décalages importants.

Le lieu où était accompli le *kispum* ne semble guère apparaître dans cette archive, à l'exception éventuelle d'un texte mentionnant de possibles jardins (en akkadien: *ina rapiqātim*), et de celle de la «salle des trônes» dans le protocole du rituel. Cette dernière précision peut laisser par conséquent penser que la cour 65 du Grand palais royal de Mari aurait été dévolue à cette fonction, ce que corroborent la possible présence d'un verger dans la cour du palmier et la découverte de la statue d'Ištup-ilum. Toutefois, les hypogées découverts dans le Petit palais oriental, dont l'un sous la salle du trône, et datant de l'époque des Šakkanakkus, notamment les Šakkanakkus royaux, laissent également déduire l'existence éventuelle de rites funéraires à cet endroit pour cette époque.

Le rituel du *kispum* ainsi que les cultes des ancêtres restent par la suite des pratiques bien attestées dans le Proche-Orient, notamment à Ugarit ou à l'époque médio-babylonienne aux XIV^e et XIII^e siècles av. J.-C.



**Tablette dans son
enveloppe avec
empreintes de
sceaux**

Argile, 5 x 4 x 2,7 cm
Irak, Tello
Époque d'Ur III
Règne d'Amar-Sin
(2046-2036 av. J.-C.)
Louvre, DAO, AO 2526



Fragment d'enveloppe de tablette portant l'empreinte d'un sceau du haut-fonctionnaire Arad-Nannar

Argile, 4,7 x 5,5 x 1,5 cm

Irak, Tello

Époque d'Ur III

Règne de Šu-Sîn (2035-2027 av. J.-C.)

Louvre, DAO, AO 24073



Tablette avec empreinte

Argile, 4,5 x 3,7 x 1,9 cm
Irak, Tello
Époque d'Ur III
9^e année du règne
d'Amar-Sin (2036 av. J.-C.)
Louvre, DAO, AO 27553